CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E210416** **VALABLE JUSQU'AU** **18/06/2027**

ÉDITÉ LE 08/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2016

Raison sociale : TARDY MENUISERIE CHARPENTE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 11/05/2026

Capital : 3 000

CHEMIN DE LA SCIE
ARBINE
73540 LA BATHIE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY

Siret : 819 661 190 00028

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 811946300178

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 11293428304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 11293428304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 04 56 10 34 42 **Fax :**

Portable : 06 46 71 56 49

Responsabilité légale :
TARDY ROMAIN CHRISTIAN GASTON PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : tardy.menuiserie@gmail.com

Effectif moyen : 24 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 039 117 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante)	15	19/06/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

08/06/2026 09:30

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E210416** **VALABLE JUSQU'AU** **18/06/2027**

ÉDITÉ LE **08/06/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2016
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 11/05/2026
Capital : 3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY

Siret : **819 661 190 00028**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 811946300178

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 11293428304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 11293428304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : **TARDY MENUISERIE CHARPENTE**

CHEMIN DE LA SCIE
ARBINE
73540 LA BATHIE

Téléphone : 04 56 10 34 42 **Fax :**
Portable : 06 46 71 56 49

Site Internet :
E-mail : tardy.menuiserie@gmail.com

Responsabilité légale :
TARDY ROMAIN CHRISTIAN GASTON PRÉSIDENT

Effectif moyen : 24 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	19/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	19/06/2025
o Fenêtres de toit	19/06/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	19/06/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	19/06/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	19/06/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

08/06/2026 09:30

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.